

Transparence dans les ORP

La presse dominicale (édition du 28 mars 2010) nous révèle que certains Offices régionaux de placement (ORP) sont épinglés pour leur manque d'efficacité.

En cause la plus ou moins bonne volonté de ces ORP à mettre à disposition les informations concernant les chômeurs inscrits chez eux. Dans quelques cantons, il est impossible d'avoir directement accès aux numéros de téléphone des demandeurs d'emploi, ce qui freine le recours à leurs services.

Le SECO encourage les ORP à être les plus transparents possible. Et le président du PDC suisse songe même à faire changer la base légale pour obliger les ORP à publier les données personnelles des chômeurs...

VD, VS et SO sont jugés plus coopératifs que GE, FR, JU et GR.

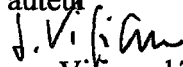
Il semble même que la main-d'œuvre étrangère soit plus facilement atteignable grâce aux bureaux de placement allemands, italiens ou français, lesquels se montrent plus réactifs.

En des temps où le chômage soulève de graves inquiétudes, tant par son ampleur que par les tentatives de passer ses prestations à la moulinette, un tel constat suscite l'interrogation. Il ne faudrait pas que le plan de soutien mis en place par le Ministre de l'Economie, qui vise en particulier à « aider les personnes sans emploi » (voir JDD No 12-2009, page 514), soit entravé par des obstacles administratifs.

Par conséquent, nous posons les questions suivantes :

1. **Quel est l'effectif global actuel des ORP jurassiens et combien de dossiers sont-ils traités par chaque collaborateur ?**
2. **Le suivi de ces dossiers est-il assuré à la satisfaction des chômeurs et du SECO ?**
3. **Pour quelles raisons les ORP du Jura sont-ils considérés comme moins coopératifs que d'autres ?**
4. **Les moyens des ORP sont-ils suffisants ou convient-il de les étoffer ?**

Le 30 mars 2010

L'auteur :

Serge Vifian, député